



Traité Yebamot

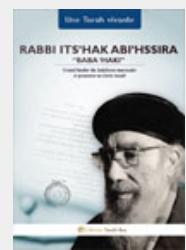
Michna 8 - Chapitre 15

[ח] האישה שהלכה היא ובעלה ובנה למדינת הים, באת ואמרה מות בעלי, ואחר כך מות בניי--נאמנת. מות בני, ואחר כך מות בעלי--אינה נאמנת; וחוששין לדבריה--חולצת, ולא מתיבמתה.

Si elle dit « il m'est né un fils outre-mer, seulement il y est mort, puis mon mari est mort », on la croit. Mais si elle dit « mon mari est mort, puis mon fils », on ne la croit pas. On tient cependant compte de ses paroles en ce sens qu'elle doit faire 'Halitsa, mais ne peut pas faire Yiboum.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions